



# Site de Chanteloup Les Vignes (78)

**Dossier de demande d'enregistrement Partie 1 : Demande d'enregistrement** 

Date: 08 Septembre 2022

**Référence :** FIUS210398/NT/22-01739

#### **ORGANISME EMETTEUR**

# **BUSINESS UNIT INDUSTRIAL & URBAN SUSTAINBILITY**



APSYS Antenne de Nancy Tour Thiers - 4 rue Piroux 54048 NANCY CEDEX

enregistrement

Tel: 03 83 18 50 60

CLASSIFICATION			Marché ou contrat	
Secret militaire	Secret industriel		Numéro du marché ou du contrat	Organisme client
NC	N	C	BPA du 02 06 21	RVDS
Contractuel	Lot	Poste	Programme	
oui	-	-	-	

TITRE: Relais Val de Seine, site de Chanteloup Les Vignes (01), Dossier de demande d'enregistrement Partie 1 : Demande d'enregistrement

Identification du document			Nombre de pages		
APSYS: FIUS210398/NT/22-01739			Texte Planche A		Annexe
(client): -			40		-
Date : Réf. du fichier :				Notion d'inde	xage :
08/09/22 FIUS210398 RVDS partie 1		1	Relais Val de Seine		Seine
				Chanteloup Les	Vignes

#### Résumé d'auteur :

Ce dossier constitue le dossier d'enregistrement concernant les installations existantes et en projet sur le site Relais Val de Seine de Chanteloup Les Vignes qui consistent en une installation de tri de vêtements usagés.

Il comprend deux parties : la demande proprement dite objet du présent document, et ses annexes qui font l'objet d'un deuxième document.

Auteur(s)	Vérificateur	Approbateur	
Marie KESSLER	Nicolas GAULIER	Nicolas GAULIER	
	N/ Lin	N/ Lin	
[08/09/2022]	[08/09/2022]	[08/09/2022]	

# **Sommaire**

1.	INTRO	DUCTI	ON	5
2.	COOR	DONNE	EES	6
			é du demandeur	
			s de l'étude	
3.	PERM	IS DE C	ONSTRUIRE	7
4.			N DE L'INSTALLATION	
٠.			on régionale	
			on locale	
			on cadastrale	
5.			OLUME DES ACTIVITES	
э.				
		•	ues ICPE	
		l.1. l.2.	Activité soumise à enregistrement	
			ues IOTA	
_		•		
6.			I DES ACTIVITES	
			tation de la société : le Relais	
		l.1. 	Historique	
		1.2. 1.3.	Le réseau national en quelques chiffres	
			tation de l'entreprise : Le Relais Val de Seine	
		2.1.	Présentation générale	
		2.1. 2.2.	Effectifs	
			sation du site	
		3.1.	Accès au site	
	6.3	3.1.	Surfaces du site	
	6.4.	Bâtime	nts	23
	6.5.	Equipe	ments	25
	6.6.	Produit	s présents	26
	6.7.	Fonctio	nnement des installations	27
	6.7	7.1.	Fonctionnement général	27
	6.7	7.2.	Fonctionnement détaillé des installations	28
	6.8.	Fluides	et utilités	30
7.	INCID	ENCES	DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	31

7.1	. Eau	31
	7.1.1.	Consommation et origine31
	7.1.2.	Rejets et modes de traitement des eaux
7.2	. Air	33
	7.2.1.	Nature des rejets
	7.2.2.	Rejets chaudières et aérothermes
	7.2.3.	Impacts des rejets dans l'air34
7.3	. Déche	ts34
	7.3.1.	Déchets industriels Banals (DIB)
	7.3.2.	Déchets dangereux
7.4	. Bruit	35
	7.4.1.	Contexte réglementaire35
	7.4.2.	Situation sonore liée au site
	7.4.3.	Effets liés au bruit
7.5	. Trafic ı	outier
	7.5.1.	Nature du trafic routier lié au site
	7.5.2.	Flux de véhicules par jour
	7.5.3.	Effets liés au trafic
7.6	. Effets	sur la faune et la flore38
7.7	. Paysag	e, impact visuel39

# 1. INTRODUCTION

#### Objet de la demande

La société Relais Val de Seine (RVDS) exploite sur la commune de Chanteloup Les Vignes un site dédié au tri de vêtements usagés et projette la mise en place d'une extension de cette unité.

Cette extension permettra de passer de 5 000 t à 8 000 t par an de textiles et vêtements usagés triés sur site.

Cette activité correspond à la rubrique 2714 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de textiles,) et est soumise à enregistrement.

Dans ce cadre, Relais Val de Seine doit réaliser un dossier de demande d'enregistrement au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le présent dossier constitue ce dossier d'enregistrement. Il a été réalisé sur base des informations fournies par Relais Val de Seine. Il comprend 2 parties :

- d'une part la demande proprement dite objet du présent document conforme à l'article 512-46-3 du Code de l'Environnement
- d'autre part ses annexes, qui font l'objet d'un deuxième document conforme à l'article 512-46-4 du Code de l'Environnement

#### Contexte réglementaire

L'article 512-46-3 du Code de l'Environnement stipule :

- « Art. R. 512-46-3. (...) il est remis une demande, en trois exemplaires augmentés du nombre de communes mentionnées à l'article R. 512-46-11, qui mentionne :
- 1° S'il s'agit d'une personne physique, ses nom, prénoms et domicile et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire ; 2° L'emplacement sur lequel l'installation doit être réalisée ;
- 3° La description, la nature et le volume des activités que le demandeur se propose d'exercer ainsi que la ou les rubriques de la nomenclature dont l'installation relève ;
- 4° Une description des incidences notables qu'il est susceptible d'avoir sur l'environnement, en fournissant les informations demandées à l'annexe II. A de la directive 2011/92/ UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. »

FIUS210398/NT/22-01739 Page 5 | 40

# 2. COORDONNEES

#### 2.1. Identité du demandeur

Raison sociale
 EBS LE RELAIS VAL DE SEINE

Ecoparc des Cettons
Adresse du site et siège social 15 Rue Panhard-Levassor

78570 CHANTELOUP LES VIGNES

**Emilie MORAND** 

Responsable site / Demandeur Directrice générale déléguée

emorand@ebsrvds.com

- Interlocuteur technique Sylvain SEMOUX

Responsable Projets, Maintenance, Amélioration

Continue & Environnement <a href="mailto:ssemoux@ebsrvds.com">ssemoux@ebsrvds.com</a>

Forme juridique SCOP SA à capital variable

- Numéro de Siret 393 801 394 00056

- Code APE 3832 Z

# 2.2. Auteurs de l'étude

APSYS

- Adresse : Tour Thiers, 4 rue Piroux

54048 NANCY CEDEX 03 83 18 50 60

Responsable étude

Nicolas GAULIER

nicolas.gaulier@apsys-airbus.com

Ingénieur étude Marie KESSLER

marie.kessler@apsys-airbus.com

FIUS210398/NT/22-01739 Page 6 | 40

#### 3. PERMIS DE CONSTRUIRE

Un permis de construire relatif aux bâtiments en projet a été déposé dont le récépissé figure ci-dessous.



# Récépissé de dépôt d'une demande de permis de construire ou de permis d'aménager<sup>1</sup>

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de construire ou d'aménager. Le délai d'instruction de votre dossier est de TROIS MOIS et, si vous ne recevez pas de réponse de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.

- Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous contacter ;
  - soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);
  - solt pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier ;
  - soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.
- Si vous recevez une telle correspondance avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.
- Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai de trois mois ne pourra plus être modifié. Si aucune réponse de l'administration ne vous est parvenue à l'issue de ce délai de trois mois, vous pourrez commencer les travaux² après avoir :
- ouvrez commindate les ductes après au maire, par voie papier (en trois exemplaires) ou par voie électronique, une déclaration d'ouverture de chantier (vous trouverez un modèle de déclaration CERFA n° 13407 à la mairie ou sur le site officiel de l'administration française : (http://www.service-public.fr) :
- affiché sur le terrain ce récépissé pour attester la date de dépôt ;
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet.

  Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française : http://www.service-public.fr, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.
- Attention : le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :
- dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
- dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal, excepté dans le cas évoqué à l'article 222 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

2 Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être différés : c'est le cas des travaux situés dans un site classé, des transformations de logements en un autre usage dans les communes de plus de 200 000 habitants et dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ou des installations classées pour la protection de l'environnement. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.

(à remplir par la mairie)

Le projet ayant fait l'objet d'une demande de permis n° PC 78 138 22 9000 , déposée à la mairie le : 100032200

nar ·

fera l'objet d'un permis tacite³ à défaut de réponse de l'administration trois mois après cette date. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.

Cachet de la mairie :



3 3 Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande .

Délais et voies de recours : Le permisipeut fairé l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R, 600-2 du code de l'urbanisme).

L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : Il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.

1 Dans le cadre d'une saisine par voie électronique, le récépissé est constitué par un accusé de réception électronique.

FIUS210398/NT/22-01739 Page 7 | 40

# 4. LOCALISATION DE L'INSTALLATION

# 4.1. Situation régionale

Le site de Relais Val de Seine objet du présent dossier est implanté dans le département des Yvelines, sur la commune de Chanteloup Les Vignes

Le site étudié objet du présent dossier est implanté dans le département des Yvelines (78), dans l'Ecoparc des Cettons sur la commune de Chanteloup-les-Vignes.

Le site se trouve à environ :

- 7 km au Sud de Cergy
- 20 km au Nord-Ouest de Paris

#### 4.2. Situation locale

Le site est entouré:

- Au Nord : par la société GODON ETAIEMENT
- A l'Est : par la rue Panhard et Levassor, des terrains non construits et Mecadaq
- Au Sud: par des terrains non bâtis (bassin d'infiltration)
- A l'Ouest : par des terrains agricoles

Les habitations les plus proches sont situées à environ 330 m au Nord.

L'accès principal se fait à partir de la RD 22 (avenue de Poissy) traversant la zone d'activité puis la rue Panhard et Levassor.

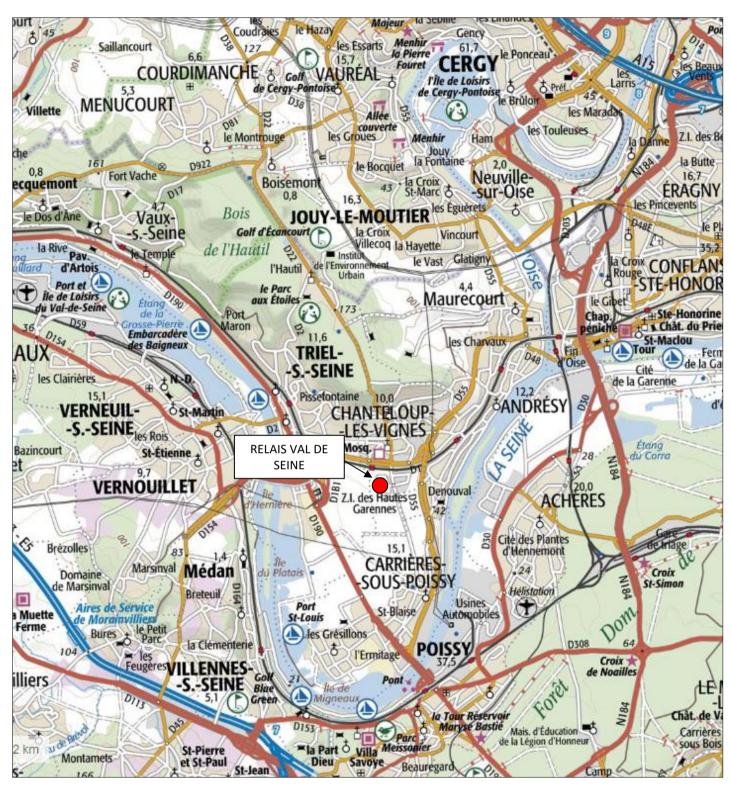
Le rayon d'affichage lié à la consultation publique est de 1 kilomètre. Ce rayon est porté sur l'extrait de carte à l'échelle 1/25 000ème en pages suivantes et couvre les 4 communes suivantes :

- Chanteloup-les-Vignes
- Triel-sur-Seine
- Andrésy
- Carrières-sous-Poissy

L'installation est localisée sur les plans du dossier :

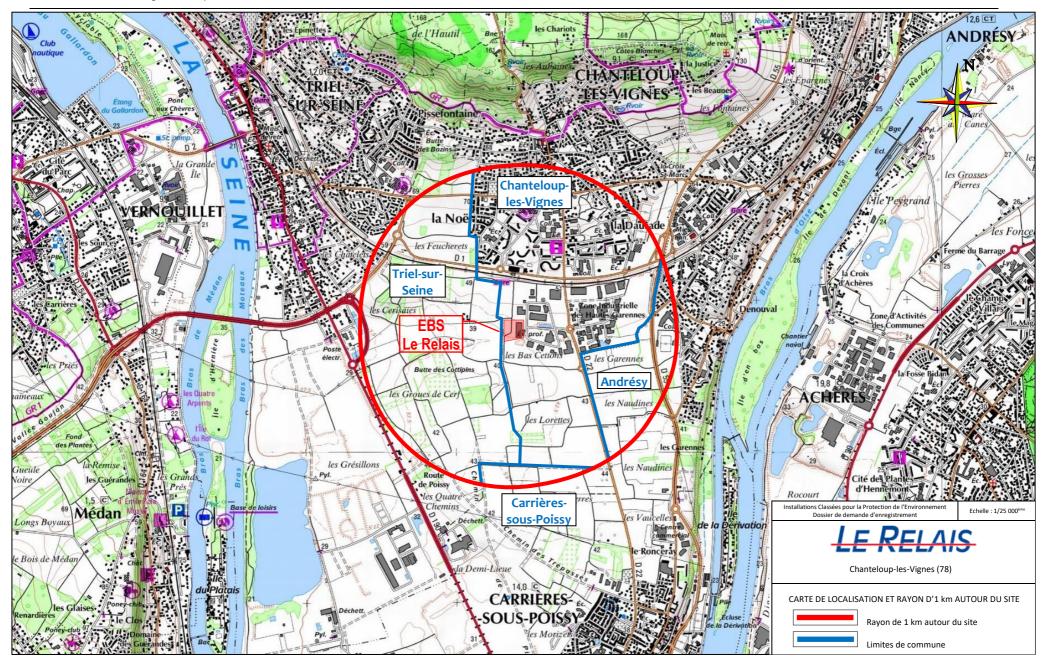
- Carte de situation régionale, échelle 1/100 000ème
- Carte de situation communale, échelle 1/25 000ème
- Vue aérienne du site et des environs proches
- Plan de situation du cadastre, échelle 1/2 000ème

FIUS210398/NT/22-01739 Page 8 | 40



Extrait de la carte IGN, échelle 1/100 000ème

FIUS210398/NT/22-01739 Page 9 | 40



FIUS210398/NT/22-01739 Page 10 | 40



Vue aérienne du site et des environs proches

FIUS210398/NT/22-01739 Page 11 | 40

# 4.3. Situation cadastrale

Le tableau ci-après précise les différentes parcelles occupées, ainsi que leur surface et la section cadastrale à laquelle elles appartiennent :

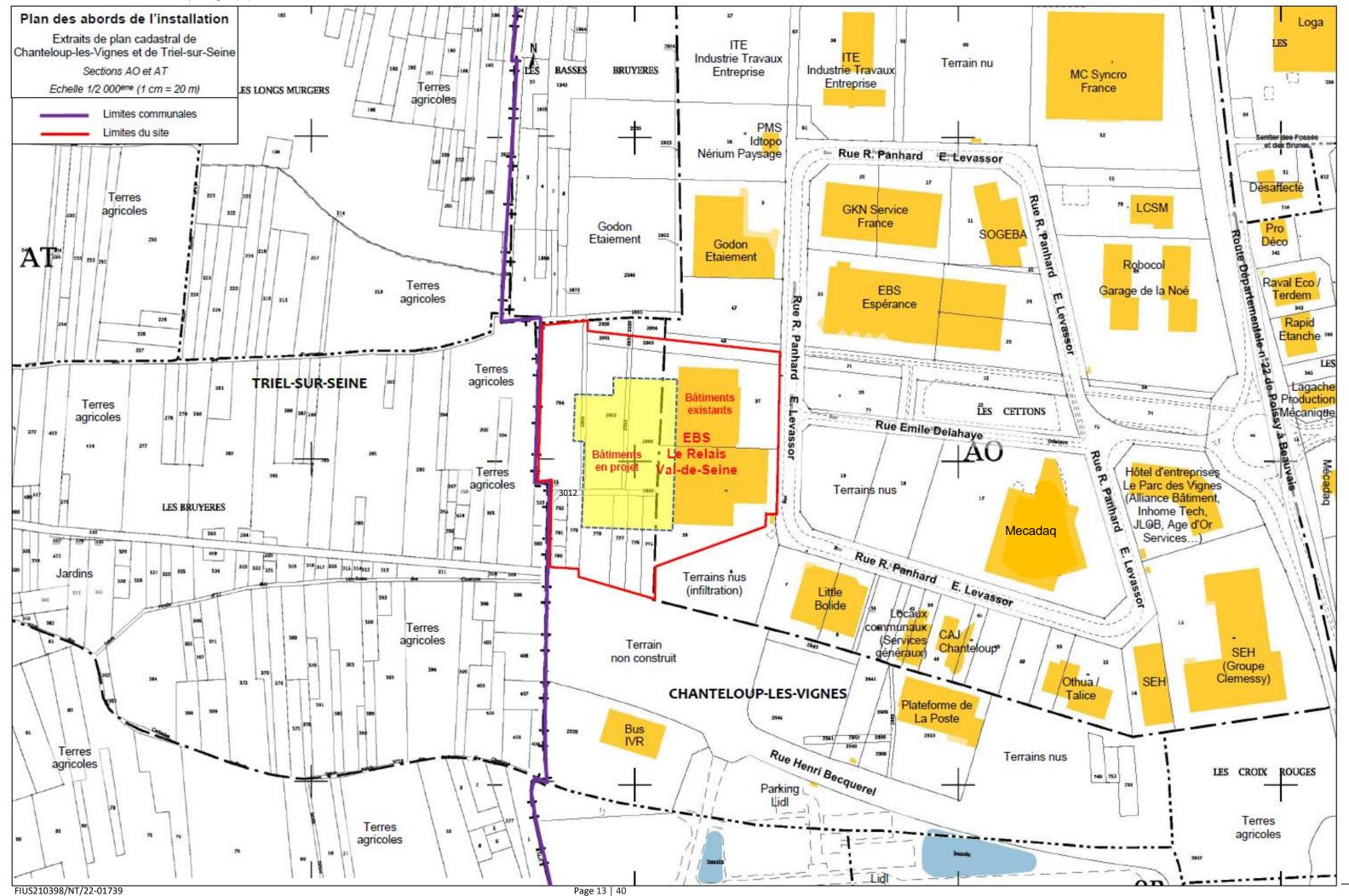
Commune	Section	Parcelle	Contenance
		37	4 000 m²
	AO	38	4 422 m²
		86	577 m²
		775	526 m²
		776	574 m²
		777	550 m²
		778	1 020 m <sup>2</sup>
		779	408 m²
		780	134 m²
		781	153 m²
	ОВ	782	129 m²
Chanteloup-les-Vignes		783	29 m²
Chanteloup-les-vigiles		784	2 843 m²
		2895	60 m²
		2901	198 m²
		2902	2 079 m²
		2905	156 m²
		2906	1 672 m²
		2951	22 m²
		2952	244 m²
		2959	22 m²
		2960	251 m²
		2961	105 m²
		3012	71 m <sup>2</sup>
		Surface totale	20 245 m <sup>2</sup>

Le site actuel se trouve sur la section AO. L'extension en projet se trouve sur la section OB.

Le Relais Val de Seine sera à terme propriétaire des terrains du site, certains étant en cours d'acquisition au niveau de la zone d'extension.

Un extrait de plan cadastral à l'échelle 1/2 000ème figure en page suivante.

FIUS210398/NT/22-01739 Page 12 | 40



# 5. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

# 5.1. Rubriques ICPE

Le bilan des activités inscrites à la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE, art. R 511-9 du Code de l'Environnement) est repris dans les tableaux suivants.

# 5.1.1. Activité soumise à enregistrement

N° de la rubrique	Intitulé	Activité	Classement	Rayon d'affichage (km)
2714 1.	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719.  Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant :  1. Supérieur ou égal à 1 000 m³	Situation actuelle : Collecte, réception et tri de textiles	E	-

Le site de Relais Val de Seine est et restera soumis à enregistrement au titre de la rubrique 2714 : Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de textiles.

FIUS210398/NT/22-01739 Page 14 | 40

#### 5.1.2. Autres activités du site

Ces activités sont non classées sur le site à présent et à terme en prenant en compte le site actuel avec projet d'extension.

N° de la rubrique	Intitulé	Activité	Classement
2925	Ateliers de charge d'accumulateurs  La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW : D	Actuel: 3 chargeurs de transpalettes  Puissance maximales:  600 W 960 W 720 W  Total: 2,28 kW  Futur: 20 à 25kW	Non classé
4718	Gaz inflammables liquéfiés de cat. 1 et 2,  La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations étant :  1. Pour le stockage en récipients à pression transportables a. Supérieure ou égale à 35 t : A b. Supérieure ou égale à 6 t mais inférieure à 50 t : DC	Stockage de bouteilles butane/propane stockées en extérieur, servant pour les chariots de manutention  Actuel 20 bouteilles de 15 kg de butane et 9 bouteilles de 35 kg de propane = 615 kg  Futur: inchangé	Non classé
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.  La quantité totale susceptible d'être présente dans les installationsétant :  1. Sup. ou égale à 1 000 t : A  2. Sup. ou égale à 100 t mais inf. à 1 000 t : E  3. Sup. ou égale à 50 t mais inf. à 100 t : DC	Actuel: 2 fûts de 200 l de lave- glace cat.3 2x 195 lg = 390 kg (0,4 t) Futur: inchangé	Non classé

NB: les chaudières servant au chauffage des locaux (rubrique 2910) sont de puissance totale inférieure 1 MW.

FIUS210398/NT/22-01739 Page 15 | 40

# 5.2. Rubriques IOTA

La seule activité concernée par la nomenclature des activités (installations, ouvrages, travaux et activités : IOTA) soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement concerne le rejet d'eaux pluviales de la partie extension vers un bassin d'infiltration qu'il est prévu d'implanter sur la zone projet.

N° de la rubrique	Intitulé		Activité	Classement
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces super le sous-sol, la surface totale du projet, correspondant à la partie du bassin naturel interceptés par le projet, étant :  1° Supérieure ou égale à 20 ha 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	augmentée de la surface	-	Non classé
			concernée : < 1 ha	

Le site n'est donc pas classé au titre de ces rubriques.

FIUS210398/NT/22-01739 Page 16 | 40

# 6. DESCRIPTION DES ACTIVITES

#### 6.1. Présentation de la société : le Relais

#### 6.1.1. Historique

Le **RELAIS** est un réseau d'entreprises qui agit depuis 30 ans pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion, par la création d'emplois durables.

Créé en 1984 par le Père Léon, Pierre Duponchel et Roger Pouillaude, il fait partie de la branche « économie sociale et solidaire » du mouvement Emmaüs.

En quelques années, le **RELAIS** est devenu le premier opérateur de collecte / valorisation textile en France avec près de dix-huit mille conteneurs pour le don de vêtements.

#### 6.1.2. Le réseau national en quelques chiffres

# 1er acteur de la collecte et de la valorisation textile en France

• Plus de 3 000 salariés représentant :

75% en France et 25% en Afrique 60% en CDI et 40% en

60% en CDI et 40% en insertion

- 100 000 tonnes de textiles collectées par le RELAIS et ses partenaires de collecte en bornes soit 55% de la collecte en France.
- 22 000 bornes sur toute la France
- 18 centres de tri
- 1 usine dédiée pour la fabrication de l'isolant Métisse®
- 1 emploi créé par semaine depuis 1984



Centre de collecte et de tri du Relais

Centre de collecte du Relais

■ Plates-formes de tri Emmaüs et IRFS

 Centre de coupe chiffons (sauf Le Relais Métisse où fabrication de produits non-tissés)

FIUS210398/NT/22-01739 Page 17 | 40

#### 6.1.3. Réseaux

EBS Relais Val de Seine s'engage avec des acteurs et organismes locaux, mais aussi européens, grâce à l'adhésion à plusieurs réseaux.

#### 6.1.3.1. Emmaüs



Le Relais fait partie d'Emmaüs. Emmaüs est une association divisée en trois branches : les communautés, le logement social et l'insertion par l'activité économique. C'est dans cette dernière que le Relais s'inscrit. Entreprise indépendante, Le Relais trouve ses racines dans les compagnons d'Emmaüs tout en gardant un système entreprenarial plus classique

#### 6.1.3.2. La collecte

EBS Relais Val de Seine collecte tous les vêtements, les chaussures, le linge de maison et la petite maroquinerie, même si ils sont usés et abîmés.



# 4 origines de collecte sont possibles :

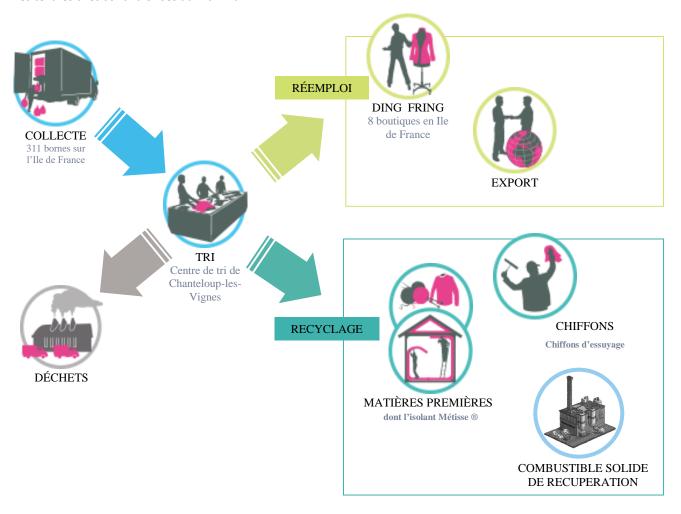
- Les articles déposés dans les bornes de collecte sélective par les particuliers. Les départements couverts actuellement sont une partie du 27, 78, 95 et les villes du 92 limitrophes du 95 et 78. Une équipe de collecteurs assure des tournées régulières avec les véhicules du Relais. Les bornes et les camions de collecte sont géolocalisés afin de permettre le suivi en temps réel de la collecte et d'optimiser les trajets.
- Les articles livrés directement au Centre de tri par des associations partenaires, réalisant la collecte, mais n'ayant pas les moyens matériels et humains de tri.
- Les articles provenant d'autres centres de tri du réseau, ayant ponctuellement des problèmes de surstock.
- Les articles déposés directement par les particuliers en boutique ou au centre de tri



FIUS210398/NT/22-01739 Page 18 | 40

#### 6.1.3.3. L'avenir des textiles triés

Les textiles triés sont valorisés au maximum.



Les TLC qui sont réutilisables en l'état composent la famille du réemploi, c'est-à-dire qu'ils ne comportent ni taches, ni détériorations. Ces TLC sont destinés à être revendus dans les friperies solidaires.

# 6.1.3.4. Les boutiques Ding Fring



8 boutiques sont implantées sur l'Ile de France : Epône, Poissy, Mantes la Jolie, Mureaux, Maurepas, Pontoise, Paris 15 et Paris 20.

Les boutiques sont le cœur économique de l'entreprise, elles assurent l'indépendance financière et la possibilité de pérenniser des emplois.

FIUS210398/NT/22-01739 Page 19 | 40

# 6.2. Présentation de l'entreprise : Le Relais Val de Seine

# 6.2.1. Présentation générale

Créée en 1984, EBS Relais Val de Seine est une Société Coopérative et Participative, conventionnée entreprise d'insertion et implantée à Chanteloup-les-Vignes dans les Yvelines. La vocation du Relais Val de Seine est de créer de l'emploi en insertion pour les personnes exclues du monde du travail en Ile de France.

EBS Relais Val de Seine est conventionné centre de tri industriel et organisme de collecte Eco-TLC : l'éco-contribution perçue est utilisée pour maintenir et développer l'activité de tri et les emplois au niveau local, mais aussi pour soutenir des projets de R&D.

Activité actuelle du site :

- 50 % de salariés en insertion
- 23 tonnes de TLC triées chaque jour
- 1 000 bornes de collectes en lle de France
- 6 900 tonnes collectées annuellement sur l'Ile de France

#### 6.2.2. Effectifs

#### Situation actuelle

Le site du Relais Val de Seine compte environ 105 personnes (sans les boutiques) réparties de la manière suivante :

Tri: 55 personnes
 Collecte: 30 personnes
 Administratif et commerciaux: 20 personnes

45 personnes sont également employées en boutiques de vente en dehors du site.

#### Situation future

Au vu de l'extension d'activité du site, le Relais Val de Seine envisage une augmentation du nombre de personnes employées.

Les besoins en personnel futur sont recensés ci-dessous :

Personnel (hors boutique): 135 personnes
 Tri: 75 personnes
 Collecte: 45 personnes
 Administratif et commerciaux: 25 personnes

De plus, 50 personnes en boutique de vente en dehors de site sont prévues.

FIUS210398/NT/22-01739 Page 20 | 40

# 6.3. Organisation du site

#### 6.3.1. Accès au site

Le site étudié se trouve au sein de l'Ecoparc des Cettons situé au Sud de la commune de Chanteloup les Vignes.

Le site est clôturé, cette clôture a été modifiée fin 2018 avec l'acquisition d'une parcelle en limite Nord du site. L'accès à l'établissement s'effectue uniquement par la route via 2 portails.

Le site engendre un trafic de véhicule (voitures du personnel) ainsi qu'un trafic de camions de livraison et d'expédition pour les matières premières et produits finis. Les réceptions sont organisées de jour, en semaine, de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h00.

Le site est fermé en dehors des heures de réception.

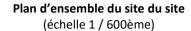
#### 6.3.1. Surfaces du site

Les surfaces du site sont réparties comme suit :

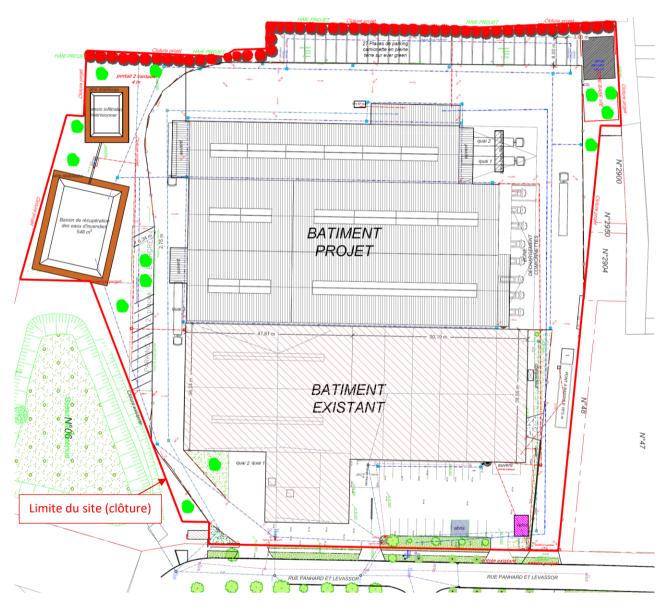
Zone considérée	Surfaces du site actuel (zone construite)	Surfaces du site futur avec projet (zone construite)
Surface totale du site	Parcelle AO 37 : 4 000 m <sup>2</sup> Parcelle AO 38 : 4 422 m <sup>2</sup> Total : 8 422 m <sup>2</sup>	Total : 20 245 m²
Bâtiment	Atelier de tri : 1 587 m <sup>2</sup> Zone stock pressage : 1 729 m <sup>2</sup> Zone de chargement/déchargement : 688 m <sup>2</sup> Locaux sociaux : 249 m <sup>2</sup> Bureaux : 203 m <sup>2</sup> Total (au sol) : 4 253 m <sup>2</sup>	Atelier de tri : 2631 m²  Zone pressage : 912 m²  Stockage (racks projet) : 1957 m²  Stockage original: 1255 m²  Zone tri manuel: 1384 m²  Espace pro : 238 m²  Locaux sociaux projet 63,8 m² + RDC existant avec extension : 370 m²  Bureaux étage : 180 m² + 64 m² (projet) ; existant étage : 207 m²  Total (au sol) : ~ 8 800 m²
Voirie	1 472 m²	~ 6 680 m²
Espaces verts	~ 2 600 m²	~ 3 680 m² (hors bassin incendie)

Un plan masse du site avec bâtiments existants et en projet est repris en page suivante.

FIUS210398/NT/22-01739 Page 21 | 40







FIUS210398/NT/22-01739 Page 22 | 40

# 6.4. Bâtiments

Un plan de l'ensemble des bâtiments actuels et en projet figure en page suivante.

Les principales caractéristiques des bâtiments sont les suivantes :

Caractéristiques	Bâtiments existants	Bâtiments projet extension
Surface	4 253 m <sup>2</sup>	4 896 m <sup>2</sup>
Hauteurs/sol	6,5 m égouts / 8,5 faitage	9,62 m à l'acrotère
Niveaux	RDC et 1 <sup>Er</sup> étage pour les bureaux	RDC et 1 <sup>Er</sup> étage pour les bureaux
Sols	Béton	Béton
Ossature	Métallique	Béton
Murs	Bardage double peau / Isolation 8cm	Béton + bardage double peau / isolation 25 cm
Couverture	Bac isolé laine de verre 8 cm	Bac isolé 18 cm laine de roche
Sécurité	Désenfumage automatique, détection incendie	Désenfumage automatique, détection incendie

Les bâtiments en projet disposeront de surfaces de désenfumage dont les caractéristiques sont les suivantes :

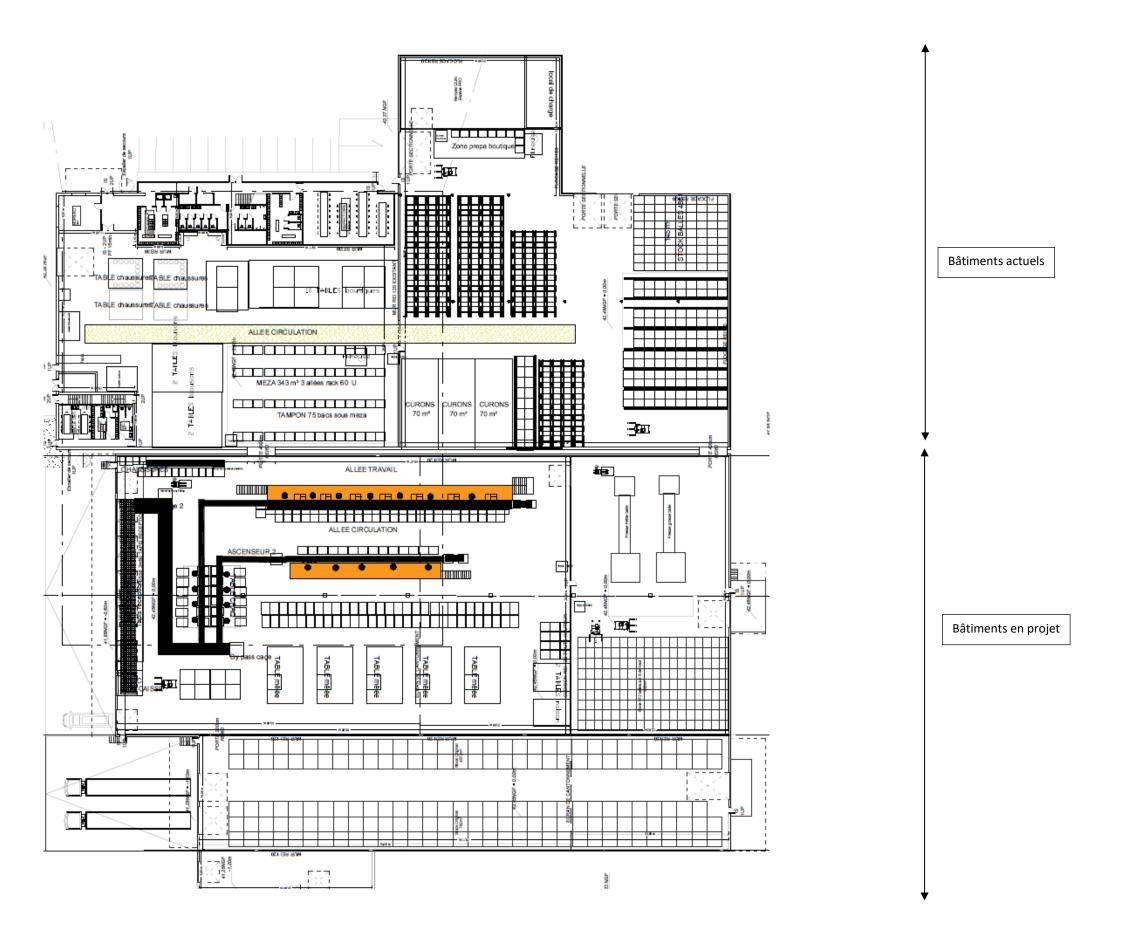
Bâtiment	Surface bâtiment	Surface minimum de désenfumage (2%)	Surface entrées d'air basses
Atelier Tri	2 631 m <sup>2</sup>	52,62 m²	147,87 m²
Zone de pressage	912 m²	18,24 m²	21,93 m²
Zone de tri manuel	1384 m²	27.68 m²	27,68 m²
Zone de stockage (original)	1 255 m²	25,1 m²	62,97 m²
Zone de stockage (racks projet)	1 957 m²	39,14 m²	60,97 m²

Les bâtiments existants sont équipés de la façon suivante :

Bâtiment	Surface bâtiment	Surface minimum de désenfumage (2%)	Nombre d'ouvrants	Surface existante	Surface en cours de complément
Atelier Tri	1 587 m²	32 m²	0	0 m²	32 m²
Zone stock pressage	1 729 m²	32,9 m²	9	25,2 m²	7,7 m²
Zone chargement/décharg. camions	688 m²	13,26 m²	4	11,2 m²	2,06 m²

FIUS210398/NT/22-01739 Page 23 | 40

Plan masse des bâtiments du site (Sans échelle)



FIUS210398/NT/22-01739 Page 24 | 40

# 6.5. Equipements

Ils se composent principalement des machines et équipements suivants :

Zone projet	Equipements
Zone de pressage	2 presses hydrauliques grosses balles
Zone de stockage (original)	2 tables élévatrices de quai
Zone de stockage (racks projet)	Racks + table de tri + Filmeuse
Atelier de tri	transporteur à bande de réception + de stockage + de craquage + de régulation + de tri + de retour tri (en tout 12 transporteurs) + table de tri
Zone de tri manuel	c1 presse manuelle pour sac chaussures + table de tri

FIUS210398/NT/22-01739 Page 25 | 40

# 6.6. Produits présents

Les différentes zones de stockages de l'entrepôt et les quantités moyennes de produits présentes sont reprises dans les tableaux suivants :

Zone concernée	Type de conditionnement	Types de produits	Tonnage actuel (t)	Tonnage futur (t)
	Balles pressées	Textiles réemploi et recyclage, Emballages plastiques	335	447
	Culronds blousons polaire	Textiles réemploi	8	13
	Qualité Boutique (cartons	Textiles qualité	146	234
Zone de	Original (textiles & chaussures non triés)	Textiles non triés en sacs plastiques Chaussures non triés en sacs plastiques	143	228
stockage	Chaussures / maroquinerie	Chaussures / sacs / jouets mous / sacs en cages	29	46
	Textiles triés stocks presse	Textiles triés	15,8	25
	Textiles triés stocks forains	Textiles triés	5,3	8
	TOTAL STOCK		682	1 031
	Second tri sur table : Textile triés et recyclage hors textiles	Petits bacs, bacs tapis, grands bacs cartons, petits bacs, grands bacs emballage plastiques	13,7	21
	Approvisionnement original	Original (non trié) et Chaussures / maroquinerie	25	41
Zone de tri	Tri chaussures	Sacs de 25 Kg en cages / palettes sacs chaussures	5,8	9
	Tapis de tri et craquage	Petits bacs et bacs tapis	11,6	18
	Tri boutique	Cartons boutique sur palettes au sol / petits bacs, cartons boutique	10,9	18
	Stock tampon	Petits bacs et bacs tapis	16,25	26
		TOTAL STOCK	83	133

FIUS210398/NT/22-01739 Page 26 | 40

# 6.7. Fonctionnement des installations

# **6.7.1. Fonctionnement général**

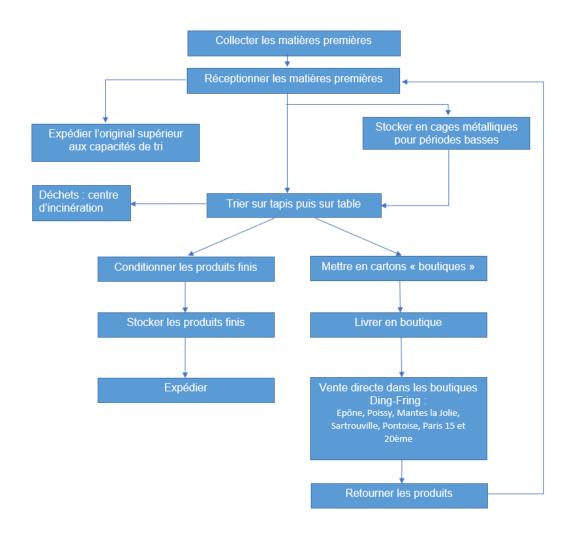


Diagramme des différentes opérations effectuées

FIUS210398/NT/22-01739 Page 27 | 40

#### 6.7.2. Fonctionnement détaillé des installations

#### Activité de collecte et tri de TLC

L'activité consiste à collecter puis trier des textiles, du linge de maison et des chaussures de seconde main. Les produits finis sont mis en balles de 514 Kg pour être commercialisés sur le marché national et à l'exportation.

#### Réception des matières premières

Les textiles et chaussures sont récupérés par les camionnettes de Relais Val de Seine au niveau des bornes de collectes réparties en Ile de France.

Le chauffeur décharge manuellement l'ensemble des matières récupérées sous un auvent extérieur permettant de protéger les textiles et chaussures de la pluie.

Les matières premières sont déchargées dans des cages grillagées. A ce stade, les chaussures et encombrants (jouets, cartons, appareils électriques, etc.) sont séparés par les chauffeurs par un premier tri.

Il sera possible de recevoir, de stocker et d'expédier des volumes de matières premières par camions semi-remorques au niveau du stockage original.

#### Stockage en cages

Les cages chargées par les chauffeurs sont dirigées vers l'atelier à proximité du poste d'approvisionnement pour une pesée et un étiquetage.

Après étiquetage, ces cages sont positionnées dans la zone d'approvisionnement, en attente pour alimenter les postes de craquage des sacs.

#### Craquage

Les 4 postes de craquage sont alimentés à partir des cages précédemment remplies par les chauffeurs. Ce poste consiste à ouvrir manuellement ou à l'aide d'un cutter les sacs plastiques contenant les textiles.

A ce stade, seul les gros textiles (blousons, vestes, coussins, etc.) sont mis à part. Le reste du contenu du sac plastique est déposé sur le tapis de tri.

#### Tri sur tapis et/ou table

Le tapis de tri est directement alimenté par les postes de craquage. Les textiles défilent suivant une cadence régulière devant les personnes qui trient les produits selon une vingtaine de catégories (pull, cotons, chiffons, etc.) dans des bacs situés devant eux.

Un second tri sur table plus minutieux peut être réalisé :

- pour créer des nouvelles catégories de produits finis
- pour préparer des commandes spéciales
- pour préparer des textiles destinés aux boutiques DING FRING

#### Conditionnement

Les produits finis sont conditionnés en fonction des clients et de la destination :

- en balles de 500 à 600 kg
- en cartons
- en sacs ou Culronds

FIUS210398/NT/22-01739 Page 28 | 40

#### Le linge boutique

Le « linge boutique » trié au niveau du tapis correspond aux vêtements jugés comme étant esthétiquement les plus beaux, de bonne qualité et/ou de marque. Ils sont envoyés sur des tables de tri pour une inspection approfondie, vêtement par vêtement.

Ces vêtements sont triés par type, genre et saison et rangés dans des cartons. Ils sont étiquetés avec code barre et stockés pour les boutiques DingFring.

#### Le linge mêlé

Le « linge mêlé » destiné à l'exportation approvisionne la presse à balle. Deux presses seront disponibles pour produire des balles de tailles variables selon les exigences du client.

Les balles sont ceinturées par des liens métalliques ou des saches selon les demandes du client.

#### Les chaussures

Les chaussures sont triées sur table et mises en grands sacs appelés culronds (et non en balles, pour éviter de les abimer).

FIUS210398/NT/22-01739 Page 29 | 40

#### 6.8. Fluides et utilités

#### Eau

Le site est exclusivement alimenté en eau potable depuis le réseau communal.

#### Électricité

La consommation électrique actuelle se répartit suivant les besoins ci-dessous :

- Eclairage
- Matériel informatique
- Ventilation des locaux
- Alimentation des équipements (presse, tapis,...)
- Charge batteries

Le site dispose de trois chargeurs de batteries de transpalettes de puissances respectives 600 W, 720 W et 960 W, ainsi que d'un chargeur de 2 kW pour un chariot électrique.

Des contrôles électriques sont annuellement réalisés sur les équipements.

#### Gaz naturel

Une chaudière actuelle gaz naturel (puissance 0,065 MW) et est utilisée pour le chauffage des locaux sociaux (bureaux, sanitaires et réfectoire).

Les aérothermes déposés dans l'atelier sont également alimentés par du gaz naturel et maintiennent une température minimale de 16°C.

Une autre chaudière (puissance ~ 0,3 MW) sera mise en place et sera reliée à un circuit d'eau chaude rayonnant pour le chauffage des bâtiments en projet.

FIUS210398/NT/22-01739 Page 30 | 40

#### 7. INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

#### **7.1.** Eau

#### 7.1.1. Consommation et origine

#### Situation actuelle

Il n'y a pas de prélèvement d'eau dans le milieu naturel. Le site est raccordé au réseau d'eau public.

Actuellement, l'eau du réseau public sert uniquement à la consommation humaine (sanitaires, douches, réfectoire,...). L'eau n'est pas utilisée dans les opérations liées au textile.

Les consommations en eau sur les dernières années sont résumées dans le tableau suivant. Les volumes représentés sont faibles.

#### Consommation en eau du site étudié

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total en m <sup>3</sup>	430	417	200	308	354	318	433

#### Situation future

Le site Relais Val de Seine prévoit une augmentation de la quantité d'eau en proportion des effectifs. Les prévisions de consommation sont d'environ 700 m³ à partir de 2024 (année pleine avec extension).

# 7.1.2. Rejets et modes de traitement des eaux

#### Situation actuelle

Les eaux rejetées sur le site sont les suivantes :

- Les eaux sanitaires (toilettes, lavabos et douches);
- Les eaux pluviales de toiture ;
- Les eaux pluviales de voirie.

#### Eaux sanitaires

Les eaux sanitaires regroupent les eaux de douches, lavabos et toilettes.

La consommation d'eau sanitaire moyenne est analogue au volume d'eau consommé, de l'ordre de 420 m³ par an.

Ces eaux sont rejetées dans le réseau d'égouts de la zone industrielle relié à la station d'épuration des Grésillons située sur la commune de Triel-sur-Seine.

#### Eaux pluviales de toiture

Le volume d'eaux pluviales de toiture rejeté est proportionnel aux surfaces couvertes du site et à la hauteur de pluviométrie (608,0 mm en moyenne annuelle).

La surface couverte actuellement par le bâtiment représente environ 4 413 m².

Les quantités d'eaux pluviales de toiture rejetées sont donc de : 4 413 m² étanche x 608,0 mm soit ~ 2 685 m³/an.

FIUS210398/NT/22-01739 Page 31 | 40

Les eaux pluviales de toiture du bâtiment sont collectées et évacuées par le réseau de collecte de la zone d'activité relié à un bassin d'infiltration.

#### Eaux pluviales de voirie

Le volume d'eaux de voirie rejeté est proportionnel aux surfaces étanches du site et à la hauteur de pluviométrie (608,0 mm en moyenne annuelle).

La surface voirie actuelle du site représente environ 1 472 m².

Les quantités d'eaux pluviales de voirie rejetées sont donc de : 1 472 m² étanche x 608,0 mm soit ~ 900 m³/an.

Les eaux pluviales de voirie sont collectées et évacuées par le réseau de collecte de la zone d'activité.

Actuellement les eaux de voiries transitent par séparateur d'hydrocarbures avant rejet vers le réseau de collecte de la zone d'activité relié à un bassin d'infiltration.

#### Situation future

Le projet conduit aux nouvelles surfaces aménagées suivantes :

 $\begin{array}{lll} \text{-} & \text{Voirie:} & 6\,680\,\text{m}^2 \\ \text{-} & \text{Toitures:} & 5\,117\,\text{m}^2 \end{array}$ 

- Espaces vertes en pleine terre : 3 680 m² (hors bassin incendie)

Il est prévu la réalisation d'un bassin d'orage eaux pluviales étanche et obturable pour les surfaces de toiture et de voirie créées alimentant ensuite un bassin d'infiltration.

Volume utile libre : 548 m³
 Débit de fuite vers bassin d'infiltration : 6 l/s

Un séparateur à hydrocarbures traitera la totalité du débit de fuite des eaux de voirie avant rejet dans une noue d'infiltration ((marque Techneau modèle EH106 avec séparateur débourbeur, concentration au rejet garantie étant inférieure à 5mg/l d'hydrocarbure).

Le volume du bassin est de 48 m³ (4 m x 6 m x 2 m de profondeur).

Il est calculé pour une pluie décennale. Ce dimensionnement est obtenu par la méthode des pluies avec les données de Météo France pour la station du Bourget pour un bassin de 2 m de profondeur, dont les parois et la base infiltrent les eaux provenant du bassin de rétention avec une perméabilité de 8,0.10-6 m/s, dont la surface d'infiltration active est de 50%.

Le bassin d'orage pourra servir de bassin de rétention en cas de sinistre après obturation de la vanne aval. Il pourra servir :

- pour le site existant après obturation du réseau dirigé vers la zone d'activité (vanne de coupure)
- pour la zone d'extension du site

En cas d'orage et en temps normal (pas d'incendie) : la sortie aval du bassin est ouverte, les eaux pluviales transitent dans le bassin d'orage puis dans le bassin d'infiltration en fonction du débit de fuite du bassin. En cas d'orage le bassin d'orage se remplit puis se vide en fonction du débit de fuite du bassin

En cas d'incendie : la vanne de fermeture aval du bassin est obturée automatiquement (par liaison et asservissement à la détection) une fermeture manuelle étant également possible, le bassin sert alors de rétention pour les eaux d'extinction incendie. Conformément à la D9A, le volume du bassin de rétention est calculé pour prendre en compte le volume d'eau d'extinction lié à la cellule qui nécessite le plus d'eau d'extinction, additionné des eaux pluviales.

FIUS210398/NT/22-01739 Page 32 | 40

#### 7.2. Air

### 7.2.1. Nature des rejets

Les rejets atmosphériques liés à l'exploitation du site sont :

- les gaz issus de la combustion du gaz naturel de la chaudière du site
- les gaz issus de la combustion de gaz naturel des aérothermes des locaux

# 7.2.2. Rejets chaudières et aérothermes

Le site est actuellement équipé d'une chaudière principale fonctionnant au gaz naturel située dans un local dédié, à l'écart de l'atelier de tri, qui permet la production d'eau chaude pour les sanitaires et cuisine ainsi que pour le chauffage des bureaux et du réfectoire. Les gaz de combustion de la chaudière sont évacués en extérieur via une cheminée en toiture.

Les locaux sont maintenus à une température supérieure à 18°C par aérothermes à gaz. 22 panneaux radiants à gaz sont implantés dans l'atelier.

Les flux de polluants actuels sont calculés à l'aide des facteurs d'émission pour le gaz naturel issus de l'AP42 de l'US EPA repris ci-dessous :

- CO<sub>2</sub>: 1 920 t/10<sup>6</sup> m<sup>3</sup> - CH<sub>4</sub>: 36,8 kg/10<sup>6</sup> m<sup>3</sup> - NO<sub>x</sub>: 1 600 kg/10<sup>6</sup> m<sup>3</sup> - N<sub>2</sub>O: 35,2 kg/10<sup>6</sup> m<sup>3</sup> - SO<sub>2</sub>: 9,6 kg/106 m<sup>3</sup> - CO: 1 344 kg/10<sup>6</sup> m<sup>3</sup> - [PM]: 121,6 kg/10<sup>6</sup> m<sup>3</sup>

L'estimation des rejets de chaudière est effectuée sur la base de leur consommation en gaz naturel actuelle (13 600 m³ en 2020). Les flux des différents polluants sont estimés dans le tableau suivant.

Paramètres	Total site
Consommation gaz 2020 (Nm³/an)	13 600
CO <sub>2</sub> (t/an)	26,11
CH₄ (kg/an)	0,55
NO <sub>x</sub> (kg/an)	21,76
N <sub>2</sub> O (kg/an)	0,48
SO <sub>2</sub> (kg/an)	0,13
CO (kg/an)	18,28
[PM] (kg/an)	1,65

La chaudière, d'une puissance nominale de 65 kW est entretenue annuellement.

Sur base de sa puissance installée, la nouvelle installation de chauffage des locaux aura des rejets environ 4 fois supérieurs. La chaudière existante et la chaudière en projet sont des installations de faible puissance, analogues à des installations domestiques.

FIUS210398/NT/22-01739 Page 33 | 40

#### 7.2.3. Impacts des rejets dans l'air

L'activité de réception, stockage et expédition se traduit par des rejets atmosphériques très faibles.

Le rejet principal du site est celui de CO<sub>2</sub> essentiellement dû la circulation des véhicules légers. Le rejet de ce composé ne présente pas d'effets sur la santé. La flotte de véhicules du site a moins de 4 ans.

Le seul polluant susceptible d'avoir un effet sur la santé est celui de NOx. Les rejets de ce composé sont marginaux, quelques dizaines de kg/an. Les rejets en particules fines sont très faibles.

Il n'existe pas de stations de mesures sur Chanteloup les Vignes ; les stations les plus proches du site étudié sont situées sur la commune de Cergy-Pontoise et Argenteuil ; les paramètres mesurés sont l'ozone (O<sub>3</sub>), les particules fines et les oxydes d'azote (NOx).

Le rejet de NOx d'une chaudière fonctionnant au gaz, de puissance modeste et prévue uniquement pour la production d'eau chaude et le chauffage de quelques bureaux, ne peut présenter à lui seul un quelconque impact sur la santé. Ce rejet ne contribue que pour une part totalement marginale par rapport à d'autres rejets (en particulier ceux dus au trafic routier de la départementale D1, qui est relativement proche).

L'évaluation séparée des rejets de NOx provenant de Relais Val de Seine sur la santé ne présente pas d'intérêt particulier au vu des faibles quantités représentées ; la contribution de ce rejet à la concentration mesurée au niveau de la station de Cergy-Pontoise (concentration moyenne  $\sim 19~\mu g/m^3$ ) et Argenteuil (concentration moyenne  $\sim 28~\mu g/m^3$ ) étant pratiquement nulle et non mesurable.

#### 7.3. Déchets

L'activité de Relais Val de Seine génère des déchets industriels banals (DIB) et des déchets industriels spéciaux (DIS).

# 7.3.1. Déchets industriels Banals (DIB)

#### Situation actuelle

Les principaux déchets banals générés ces dernières années par l'activité de Relais Val de Seine sont les suivants :

Type de déchet	Quantité générée en 2021 (t)	Quantité future estimée (t)	Mode de traitement
Textiles inutilisables	58	~ 100	Destruction
DIB divers	58	~ 100	Destruction (PAPREC)

La quantité moyenne de déchets non dangereux générée par le site est d'environ 116 tonnes par an et sera doublée à terme avec l'extension.

Les déchets sont stockés en extérieur, dans des conditions garantissant la protection de l'environnement et les risques d'envol (bennes ou dispositifs analogues). Le stock ne dépasse pas les quantités relatives à une expédition.

Les déchets pouvant faire l'objet d'une valorisation matière sont triés (papiers, cartons, plastiques notamment).

#### 7.3.2. Déchets dangereux

Aucun déchet dangereux n'est généré par l'activité du site (tri de textiles usagés). Il en sera de même avec l'extension. Les DIS présents (huiles ou autres) représentent des volumes très faibles et sont éliminés dans des installations autorisées à recevoir ces déchets.

La traçabilité est assurée conformément au Code de l'Environnement (livre V, titre IV – articles R-541-42 et suivants) et un registre des enlèvements et éliminations est tenu à jour (selon l'arrêté du 7 juillet 2005).

FIUS210398/NT/22-01739 Page 34 | 40

#### 7.4. Bruit

#### 7.4.1. Contexte réglementaire

Selon l'arrêté du 23 janvier 1997 dont les dispositions sont reprises dans l'arrêté 2714 du 06/06/18, les émissions sonores d'un site ne doivent pas engendrer une émergence supérieure aux valeurs admissibles fixées dans le tableau ci-après, dans les zones où celle-ci est réglementée :

Niveau de bruit ambiant dans les zones à émergence réglementée	Emergence admissible pour la période de jour (7h à 22h) sauf dimanches et jours fériés	Emergence admissible pour la période de nuit (22h à 7h) ainsi que les dimanches et jours fériés
Supérieur à 35 dB(A) et inférieur ou égal à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Par ailleurs, cet arrêté définit les notions :

- d'émergence qui est la différence entre le niveau de pression du bruit ambiant (établissement en fonctionnement) et du bruit résiduel (en l'absence du bruit généré par l'établissement),
- de zones à émergence réglementée qui peuvent être :
  - o l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers, existant à la date de l'arrêté d'autorisation de l'installation et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse);
  - les zones constructibles définies par des documents d'urbanisme opposables aux tiers et publiés à la date de l'arrêté d'autorisation;
  - l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers qui ont été implantés après la date de l'arrêté d'autorisation dans les zones constructibles définies ci-dessus et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches, à l'exclusion de celles des immeubles implantés dans les zones destinées à recevoir des activités artisanales ou industrielles.

#### 7.4.2. Situation sonore liée au site

#### Situation actuelle

Le site ne dispose pas de mesures de bruit dans l'environnement du site et en limites de propriété. Des mesures de bruit au niveau des postes de travail ont été effectuées en Juin 2019.

Les niveaux de bruit en extérieur des installations sont peu importants, les équipements étant en nombre réduit et sous bâtiment, principalement liés aux véhicules desservant le site.

#### Situation future

Dans la future installation, le bruit est travaillé par de protections collectives en premier lieu par l'isolement de la partie presse, qui génère le plus de bruit selon l'étude réalisée aux postes de travail

Les niveaux de bruit générés par l'activité seront similaires à ceux observés actuellement les bâtiments en projet étant en béton au caractère insonorisant.

FIUS210398/NT/22-01739 Page 35 | 40

#### 7.4.3. Effets liés au bruit

Les effets du bruit sont essentiellement de type physiologique et psychologique. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la fatigue auditive et l'effet de masque sont les manifestations spécifiques immédiates les plus importantes concernant les effets physiologiques.

La fatigue auditive se traduit par une élévation du seuil mesurée 2 minutes au moins après l'arrêt de l'exposition. Elle apparaît aux environs de 90 dB et son maximum se situe à 4 000 Hz. Elle est d'autant plus grande que le stimulus est plus intense et, dans ce cas peut s'accompagner de phénomènes secondaires (diploacousie, sifflements, bourdonnement d'oreille).

Par effet de masque, on entend la diminution de la perception ou de l'intelligibilité d'un bruit sous l'effet d'un bruit différent se superposant au précédent.

Les niveaux sonores ne peuvent entraîner aucune incidence par rapport aux premières habitations situées à plus de 300 m du site.

FIUS210398/NT/22-01739 Page 36 | 40

#### 7.5. Trafic routier

Le trafic est un impact indirect du site. Il peut avoir des conséquences sur le bruit ou les vibrations à proximité d'habitations.

#### 7.5.1. Nature du trafic routier lié au site

Le trafic se compose de véhicules liés :

- aux trajets du personnel et des visiteurs
- au transport de produits présents sur la plate-forme

# 7.5.2. Flux de véhicules par jour

#### 7.5.2.1. Trafic du personnel et des visiteurs

#### Situation actuelle

Le nombre de véhicules légers circulant sur le site hors véhicules liés aux trajets du personnel est de 20 véhicules de livraisons par jour.

#### Situation future

L'extension du site prévoit à date :

- 18 places de véhicules personnels (environ 12 pour les employés, 6 pour les visiteurs)
- 23 places de véhicules livraisons

#### 7.5.2.2. Trafic camions de produits stockés

#### Situation actuelle

Le site est ouvert du lundi au vendredi soir de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h00. Il est fermé les WE et les jours fériés.

Le tableau suivant reprend le nombre de camions sortants du site chaque année :

Total expéditions camions par an
300
(90 semi-remorques d'original et 200 camions de produits finis)

### Situation future

Total expéditions camions par an
330
(10 semi-remorques d'original et 320 camions de produits finis)

Le nombre de réceptions camions sera possible mais faible puisque l'objectif est de parvenir à stocker toute la collecte afin que le stock puisse approvisionner l'atelier de tri même en période creuse à la collecte.

L'augmentation globale du trafic camions est estimée à environ 10 %.

FIUS210398/NT/22-01739 Page 37 | 40

#### 7.5.3. Effets liés au trafic

Le trafic est un impact indirect du site. Il peut avoir des conséquences sur le bruit ou les vibrations à proximité d'habitations.

Les camions transitant sur le site ne circulent généralement pas par le centre de Chanteloup-les-Vignes. Ils rejoignent la RD 22 (7 199 véhicules/jour) qui traverse la zone d'activités puis la RD1 (8 589 véhicules/jour).

La part du site est faible par rapport aux autres axes.

Il n'y aura pas d'augmentation du trafic routier liée au site au centre de la commune.

#### 7.6. Effets sur la faune et la flore

La partie avant du site est déjà construite et comprend peu d'espaces végétalisés (zone en herbe à l'entrée, haie en clôture) et aucun espace naturel d'origine non anthropique.

La partie arrière comprend actuellement une réserve foncière entretenue (végétation broyée au sol annuellement) située en zone industrielle constructible et une bande d'arbre (acacias) en bordure de bâtiment. Elle comprend une zone de merlons et de déblais liés à la construction du site actuel. Au-delà dans la zone de parcelles acquises on trouve une bande de terre cultivée.



Photo 1 : vue vers la réserve foncière. Au-delà de la clôture se trouve la zone en terres cultivées

Le projet comprendra l'aménagement de la zone arrière du site avec mise en place de bâtiment de voirie et d'une bande laissée en espace vert dans le respect des prescriptions du PLU. Ces zones ne comprennent pas d'espaces remarquables ou répertoriés du fait de leur importance du point de vue de la faune ou de la flore. La mise en place du projet n'engagera pas la destruction d'habitats remarquables et sera accompagnée par l'aménagement d'espaces verts avec arbres.

FIUS210398/NT/22-01739 Page 38 | 40

# 7.7. Paysage, impact visuel

Le projet sera intégré au site existant et d'aspect soigné. Les bâtiments en projets seront situés à l'arrière et donc très peu visibles depuis les axes d'accès à la zone d'activité.



Photo 2 : Vue de l'extérieur du site depuis l'Est (rue R. Panhard E. Levassor)



Photo 3 : Vue de l'extérieur du site depuis le Sud-Est (rue R. Panhard E. Levassor)



Photo 4 : Vue de l'extérieur du site depuis le Sud-Ouest au niveau de la zone projet

FIUS210398/NT/22-01739 Page 39 | 40



Photo 5 : Vue de l'extérieur du site depuis le Nord-Ouest

FIUS210398/NT/22-01739 Page 40 | 40